



## NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS ET PERSONNELS

### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

PERIODE 3 : du 22 juin au 3 juillet 2020

A partir du 22 juin 2020 la reprise scolaire est obligatoire pour les élèves de l'école primaire et les collégiens. Le Ministère de L'Education Nationale et de la Jeunesse a publié le 17 juin 2020 un protocole sanitaire assoupli, permettant le retour de tous les élèves au collège.

La présente note précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du 22 juin au 3 juillet 2020 inclus, dans le respect des prescriptions émises par les autorités et en tenant compte des contraintes et des possibilités au sein de l'établissement.

#### **A) ORGANISATION GENERALE**

##### **Le transport scolaire**

Le ramassage scolaire aura lieu aux heures habituelles les matins (arrivée au collège à partir du 7h35) et les départs auront lieu à 12h45 et à 15h30 les après-midis. Tous les sièges pourront être occupés. Le port du masque dans les bus est obligatoire.

##### **L'accueil des élèves**

Les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> seront accueillis **en classe entière sur quatre jours de la semaine** : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi jusqu'à 12h05 ou jusqu'à 15h30 en fonction des emplois du temps.

Les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> seront accueillis **en classe entière sur quatre jours de la semaine** : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi jusqu'au 12h05. Quelques cours seront programmés pour certaines classes les après-midis.

Le mercredi sera réservé au nettoyage approfondi et à la désinfection des locaux, du mobilier et des équipements.

##### **Les emplois du temps**

Les emplois du temps aménagés en vigueur depuis le 18 mai 2020 pour les 6èmes/5èmes et depuis le 2 juin 2020 pour les 4èmes/3èmes, seront reconduits avec l'ajout de certains cours, assurés par des enseignants qui exerceront de nouveau en présentiel.

Les enseignements qui regroupent des élèves issus de plusieurs classes, ne respectent pas le critère de la limitation du brassage des élèves. De ce fait, ils ne pourront pas être assurés en présentiel avec l'ensemble des élèves (LV2, options). Les cours à distance se poursuivront alors en veillant à organiser les séquences de manière préférentielle le mercredi matin.

Les emplois du temps seront consultables sur Pronote à compter du samedi 20 juin.

**Les entrées et sorties des élèves** seront organisées comme lors des semaines précédentes.

Le portail d'entrée et de sortie pour les 6èmes et 4èmes correspond à l'entrée habituelle (en bas).

Le portail d'entrée et de sortie pour les 5èmes et 3èmes correspond à la sortie habituelle « bus » (en haut).

Les élèves devront porter un masque lors de leur arrivée au collège. De la solution hydro-alcoolique est vaporisée sur les mains dès le franchissement du portail.

Les élèves suivront le fléchage et les instructions orales pour se rendre dans la cour attribuée.

## Le plan d'occupation de salle

Il est identique à celle en vigueur depuis le 2 juin. Chaque classe est affectée à une salle, aux sanitaires et à une cour pour la semaine.

Classe	Salle	Cour	Sanitaires	Classe	Salle	Cour	Sanitaires
6A	B06	Cour 1 entre les bâtiments A et B pour les élèves en B	A côté du bâtiment C  Lavage des mains au savon (sanitaires)	5A	L7	Cour 3 devant le bâtiment E, y compris la pelouse	A côté du bâtiment E  Lavage des mains au savon (sanitaires) pour les 5R et S, avec du gel hydroalcoolique pour les autres classes
6C	B16			5C	L6		
6F	B17			5G	L5		
6G	C12			5H	L4		
6H	C14			5M	L3		
6M	C15			5R	L1		
ULIS **	B11	Cour 2 devant le bâtiment C pour les élèves en C		5S	L2		
6R	B12						
6S	B13						

Classe	Salle	Cour	Sanitaires	Classe	Salle	Cour	Sanitaires
4A	C22	Cour 2 devant le bâtiment C	A côté du bâtiment C  Lavage des mains au savon (sanitaires) pour les 4R et 4S, avec du gel hydroalcoolique pour les autres classes	3A	E4	Cour 3 devant le bâtiment E, y compris la pelouse	A côté du bâtiment E  Lavage des mains au savon (sanitaires) pour les 3R et S, avec du gel hydroalcoolique pour les autres classes
4B	C24			3B	E5		
4C	C1			3C	E11		
4G	C23			3I	E12		
4H	C2			3M	E13		
4I	PERM			3P	E15		
4M	C3			3R	F1		
4R	C4			3S	F2		
4S	C11						

Des salles informatiques, de sciences et de musique pourront être utilisées ponctuellement pour assurer des enseignements spécifiques (voir emplois du temps sur Pronote).

La salle supplémentaire pour isoler un élève présentant des symptômes COVID-19 sera la salle « patio » (bâtiment A, à côté du bureau de l'AED TICE). Après le départ de l'élève, la salle sera nettoyée et désinfectée après quelques heures de latence.

En cas de forte pluie à l'arrivée au collège, les élèves seront, après le lavage de mains, accompagnées directement en salle de classe par les personnels de vie scolaire, puis les professeurs dès leur arrivée au collège. En cas de forte pluie lors des récréations les élèves resteront en salle de classe sous la surveillance de leur professeur. Lors de la pause méridienne la mise à l'abri sera décidée en fonction du nombre d'élèves présents (sous préau, sous les coursives ou en salle).

**La demi-pension** sera assurée pour les élèves dont les parents ont confirmé le statut de demi-pensionnaire pour la période du 22 juin au 2 juillet 2020 inclus et dans la limite de la capacité d'accueil maximale de 315 élèves (trois services). A compter du 22 juin un service à l'assiette est assuré.

Le vendredi 3 juillet il n'y aura pas de demi-pension.

**Les récréations** seront organisées en décalage en utilisant les trois créneaux prévus (9h30-9h40, 9h45-9h55 et 10h00-10h10). Les horaires sont affichés en salle de classe.

**Une formation pour les élèves** qui reviennent au collège pour la première fois depuis le mois de mars, est dispensée par les enseignants à la première heure de la première journée d'accueil des élèves. Ils recevront des informations pratiques sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains et le port du masque.

## B) Le protocole sanitaire

La principale évolution du protocole sanitaire concerne l'assouplissement des règles de distanciation physique dans l'établissement scolaire. **Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains restent essentielles.**

### AVANT DE PARTIR POUR LE COLLEGE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels appliqueront les mêmes règles. Les accompagnateurs, ainsi que les intervenants extérieurs, équipés d'un masque, pourront désormais entrer dans les bâtiments scolaires après le lavage des mains.

### LES NOUVELLES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans les espaces clos (salle de classe, CDI, restaurant scolaire) la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique entre l'enseignant et les élèves, ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Si la configuration de la salle de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors les élèves devront porter le masque dans la salle de classe.

### L'APPLICATION DES GESTES BARRIERE

Les gestes barrière devront être appliqués en permanence. Les affiches disposées en salles de classe et dans les espaces extérieurs, rappellent ces gestes.

**Le lavage des mains est essentiel**, au savon et à l'eau ou avec du gel hydro alcoolique. Les élèves devront se laver les mains, a minima, à l'arrivée au collège, avant et après le repas, avant et après les récréations, après le passage aux toilettes, au moment de rentrer au domicile. Le lavage des mains s'effectuera sous la surveillance d'un enseignant ou d'un personnel de vie scolaire.

Le lavage des mains aux lavabos n'est plus soumis à la distanciation physique entre les élèves d'une même classe ou groupe. Aussi, tous les robinets seront remis en fonctionnement. Il en va de même pour les toilettes.

#### **Le port du masque**

##### 1) Pour les personnels

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie et lors des déplacements. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins d'un mètre des élèves. Des masques seront fournis jusqu'au 3 juillet (s'adresser à l'accueil).

##### 2) Pour les élèves

Pour les collégiens le port du masque « grand public » est obligatoire lors de leurs déplacements. Il appartient aux familles de fournir des masques à leurs enfants. Des masques seront donnés par les personnels du collège aux élèves qui n'en disposeraient pas lors de leur arrivée, après le repas, et après le cours d'EPS.

**Par application du principe de précaution, le port du masque par tous est obligatoire dans toutes les situations où le respect de la distanciation risque ne pas être respecté. Dans la salle de classe, le professeur ou le personnel prenant en charge le groupe d'élèves décidera de la pertinence du port du masque en fonction du respect des règles de distanciation.**

La ventilation des salles sera effective toute au long de la journée (fenêtres et portes ouvertes).

Numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements :

Médecin scolaire : 0262902031

Infirmière scolaire : 0262980743

### LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

Plusieurs mesures sont mises en œuvre pour limiter le brassage des élèves :

Deux entrées/sorties, une salle fixe par classe pour la semaine, des zones de récréation séparées, des blocs sanitaires séparés, des récréations décalées dans le temps, des heures de sorties différenciées, et l'accueil des élèves au restaurant scolaire par groupe-classe.

Cependant, de manière occasionnelle, des salles spécialisées pourront être utilisées. L'enseignant cherchera les élèves dans leur salle de référence, les amènera dans la salle spécialisée, puis les ramènera en fin de cours à la salle de référence.

**A l'heure de la récréation, indiquée dans la salle de référence, l'enseignant accompagnera la classe vers l'assistant d'éducation en charge de la surveillance de la zone de récréation.**

### LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces, ainsi qu'un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans les salles, est réalisé au minimum une fois par jour. Les tables du réfectoire seront nettoyées et désinfectées après chaque service.

Les bancs et tables extérieurs pourront être utilisés, à condition qu'un nettoyage quotidien soit effectué. L'utilisation des objets partagés est également permise lorsqu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée.

### MOYENS MIS EN ŒUVRE EN CAS DE SYMPTOMES CHEZ UN ELEVE

Lorsqu'un élève présente des symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...) il sera isolé immédiatement avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Les parents/responsables légaux seront appelés pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. Ils s'engagent à être joignables par téléphone.

Un membre de la direction rappelle aux parents la procédure à suivre, à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

#### **En cas de test positif :**

La direction informe immédiatement le rectorat qui se rapproche sans délai des autorités sanitaires et du conseil départemental qui décideront des suites données.

Les locaux occupés et les objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement seront nettoyés et désinfectés minutieusement.

La direction informera les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

Les mêmes procédures seront suivies en cas de survenue des symptômes et de test positif chez un membre du personnel.